



Pacte des générations: 1 emploi pour 100 jeunes chômeurs! De qui se moque t'on?

les Jeunes FG TB et les Jeunes CSC sont totalement insatisfaits quant au manque d'effort constaté dans le pacte pour remédier aux graves problèmes concernant l'emploi des jeunes. Les réalités sur le terrain sont désastreuses pour toute une génération. Les jeunes sortant de l'école, formés ou non, ne peuvent s'insérer dans la société qu'après un véritable parcours du combattant : stage d'attente, chômage, intérim, temps partiel, Contrat à Durée Déterminée... Parfois, les plus chanceux, finissent par décrocher un Contrat à Durée Indéterminée qui leur procurera une réelle sécurité d'avenir et leur permettra de s'insérer de manière durable dans la société.

Avec ce pacte, nous pensions que le gouvernement allait régler de manière forte ce problème, malheureusement, il n'en est rien...(nous attendons toujours les 200.000 emplois promis à la Conférence pour l'Emploi de 2003)

Les mesures et nos revendications

Au niveau de la formation:

LES MESURES:

le gouvernement prévoit un bonus à l'embauche pour les jeunes et aussi pour les employeurs dans le cadre des formations en alternances. L'idée est positive pour les jeunes ayant de faibles qualifications mais plusieurs questions se posent:

Par rapport à l'âge:

Les jeunes concernés sont ceux qui commencent leur formation avant 18 ans, quid des autres? En effet certains jeunes, par la relégation, arrivent dans ce genre d'enseignement avec un certain retard scolaire en raison de redoublements multiples.

Ils sont donc déjà défavorisés par ce retard scolaire, mais le seront encore plus, et ce à deux niveaux :

- « rapportant » moins à l'employeur, ils auront de grandes difficultés à trouver un stage ;
- s'ils réussissent à en trouver un, ils n'auront pas droit aux bonus.

Par rapport à l'octroi du bonus:

- pour les jeunes, il existe une condition : réussir avec fruit.
- pour l'employeur, en ce qui concerne le bonus de tutorat : il est octroyé pour un contrat de minimum 4 mois. Par contre, lorsqu'il y a rupture pour une cause indépendante de la volonté de l'employeur, 2 cas de figure sont possible:
 - Si formation pratique de moins de trois mois, le bonus n'est pas octroyé.
 - Si formation pratique de trois mois ou plus, on paie l'intégralité.

> Cette mesure ouvre la possibilité à l'employeur de bénéficier de 3 bonus de tutorat par année: la cause indépendante n'est pas définie en termes concrets (maladie, accident de travail, rupture de confiance, non adéquation avec le travail demandé et conclu dans le contrat de stage, absence injustifiée,...). Les animateurs Jeunes FGTB et CSC régionaux rencontrent malheureusement beaucoup de cas d'abus de ce type sur le terrain.

Enfin, l'entrée en vigueur de ce texte de loi serait le premier septembre 2006 et nulle part il n'est fait mention d'une transition quelconque.
Que se passera-t-il pour les jeunes qui sont déjà dans ce type de formation?

- a) risque de licenciement par l'employeur?
- b) ils reçoivent également les primes?
- c) l'employeur les garde sans avoir droit aux primes?

Il est prévu que les primes soient versées par l'ONEM. On peut s'interroger sur le coût d'une telle mesure pour les caisses de la sécurité sociale.

> Le public cible pour la Formation Professionnelle Individuelle s'élargit aux jeunes diplômés du 4^{ième} degré. Point positif pour la formation des jeunes, mais il n'y a aucun contrôle indépendant sur la formation donnée.

NOS REVENDICATIONS:

- > Une régularisation pour tous les jeunes doit être faite.
- > L'employeur ne peut avoir droit à la prime qu'au prorata de la formation réellement effectuée, c'est à dire des compétences réellement acquises. Si on accorde des primes sans vérifier les compétences acquises, les apprentis deviendront de la main d'oeuvre à bon marché comme cela est déjà le cas pour certains d'entre eux.
- > Pour bien former un jeune, il ne suffit pas de le payer ou de payer le maître de stage mais il faut un réel suivi pédagogique au niveau de l'école, donc plus de moyens pour l'enseignement et un réel suivi dans les entreprises formatrices donc plus de moyens au niveau du suivi des stages. Des efforts financiers doivent être fait dans l'engagement d'un personnel compétent en quantité suffisante.
- > Une transversalité entre les Communautés (pour l'enseignement) et l'Etat Fédéral doit être construite pour que les écoles/délégués à la tutelle puissent avoir un droit d'inspection sur les formations réellement données par l'employeur aux jeunes.
- > Organiser un plan de formation continue dès l'entrée dans la vie active

> Organiser un suivi plus systématique des stages en entreprise pour éviter la concurrence déloyale du travail gratuit et favoriser l'apprentissage de compétences valorisables sur le marché de l'emploi.

Au niveau de la création d'emploi:

LES MESURES:

148.000 jeunes chômeurs -> 1277 emplois prévus = de qui se moque t'on?

Dans ce pacte, on ne trouve réellement que deux propositions sur les dix qui avancent de réels objectifs en terme d'embauche des jeunes.

Le gouvernement propose de doubler le nombre de conventions de premiers emplois *fédéraux* (=plan d'embauche fédéral dans les services publics fédéraux). Quant aux communautés et régions, l'autorité fédérale leur « **signalera qu'un effort parallèle permettrait de promouvoir l'influx des jeunes sur le marché du travail** ». Il n'y a donc qu'un réel engagement du fédéral et rien de concret en ce qui concerne le régional, le communautaire et le local.

Si l'on se limite donc à l'emploi fédéral, cette mesure permettrait approximativement la création de **900 emplois**! En effet, l'état fédéral emploie actuellement 60.000 personnes.

Un autre proposition est de créer **377 emplois** en doublant le nombre d'emplois dans des projets visant à couvrir les besoins sociaux de nature collective. C'est trop peu!!!

> Le gouvernement prévoit de faire un effort de 10% supplémentaires concernant l'inclusion des jeunes au niveau des services publics fédéraux. 10% de pas grand chose ça ne fait pas beaucoup!

> Ceci signifie que le gouvernement va transformer des emplois statutaires en emploi contractuels précaires!!!

> Pour les conventions premiers emploi, l'âge du public cible est revu à la baisse. Et les autres? Actuellement des jeunes de plus de 26 ans ne se retrouvent dans aucun plan d'embauche et reste sur le carreau. Si on diminue encore l'âge, cela revient à dire que les jeunes sans emploi de longue durée seront encore plus nombreux!

> Les réductions de charges sociales passeront de 1000€ pendant huit mois et de 400€ jusqu'aux 26 ans du jeunes à 1000€ pendant 16 mois et à 400€ jusqu'aux 26 ans du jeunes. Le gouvernement renforce ces plans d'embauche en renforçant les cadeaux fait à l'employeur, sans contrepartie!!!

> L'activation de l'indemnité d'attente va être renforcée: le point n'est pas clair! Si cela veut dire que les jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme de 1er degré sont « offerts » aux patrons avec des réductions de charge en raison de l'activation des indemnités d'attente, il existe donc une contradiction avec l'intention de mieux former ce public jeune.

> Pour le secteur non-marchand, encore une fois le gouvernement ne finance pas plus mais redistribue d'une autre manière. Il faut voir sur le terrain ce que cela va donner. L'enveloppe créée avec les réductions de charge complémentaires doit être gérée de manière paritaire.

NOS REVENDICATIONS:

> Une fois encore les Jeunes FGTB et les Jeunes CSC rappellent que les contrats premiers emplois conditionnés aux réductions de cotisations patronales ne permettent pas une insertion durable sur le marché de l'emploi!!! L'introduction de ce type de contrat a mis en place un turn-over des jeunes : tant que le jeune rentre dans les conditions permettant une réduction des cotisations patronales, il est intéressant de l'embaucher et de l'employer. Une fois ces conditions terminées, autant engager un autre jeune répondant aux conditions.

> Pour être efficaces les réductions des charges sociales doivent être conditionnées par de l'embauche supplémentaires.

-> à la fin du contrat conditionné aux réductions de cotisations sociales, il doit y avoir obligation d'un engagement CDI à défaut de quoi un remboursement des réductions de cotisations sociales dont a bénéficiées l'employeur.

> Nous réclamons non seulement un renforcement quantitatif de ces plans mais cela doit être **obligatoirement lié avec un renforcement qualitatif. Il faut organiser un véritable contrôle et des sanctions dissuasives pour garantir le respect de la mesure.**

> Le gouvernement pourrait créer un organisme indépendant d'évaluation des plans d'embauches actuels qui contrôle les subsides octroyés dans le cadre de ces plans en terme de responsabilisation sociale de l'employeur.

> Il faut aussi favoriser toute initiative en matière de réduction du temps de travail (des réductions de charges existent mais elles sont peu connues et doivent être améliorées)

Dans le non marchand cibler les métiers exigeant de faible qualification afin de toucher des catégorie de population qui connaisse un chômage important.

Activité indépendante :

LA MESSURE:

Les allocations d'attentes seront activées pour les jeunes désireux de devenir indépendant. Mais sans capitale de départ important il est impossible de s'installer. Cette mesures ne concerne donc pas les jeunes en situation précaire.

NOS REVENDICATIONS

> L'esprit d'initiative se limite-t-il aux entreprises commerciales? Quid du secteur non-marchand? Ne pourrait-on pas imaginer que de telles mesures puissent également bénéficier aux jeunes désirant s'investir dans le secteur non-marchand?

> L'activation des allocations d'attente dans la phase préparatoire du travail indépendant (même si le jeune se trouve encore en stage d'attente!) pose le problème de la discrimination entre les jeunes en stage d'attente. En effet, ceux qui ne désirent pas devenir indépendants ne verront pas leurs allocations activées. Ceci pose problème puisqu'une des conditions que l'on peut retrouver dans les différents contrats d'embauche liés à des réductions de cotisations patronales est justement **d'être chômeur complet et indemnisé!**

Remarques générales:

> Le texte met de nouveau l'accent sur le fait que les jeunes sont (cf. Phrase d'intro) *mal préparés pour affronter le marché du travail*. On retrouve donc ce sous-entendu culpabilisateur à l'égard des chômeurs!

Arrêtons de dire que les seules causes du chômage des jeunes sont le manque de formation ou le manque de motivation! Que le gouvernement regarde la réalité en face et reconnaisse que la cause réelle est le manque d'emploi!!

> Les Jeunes FGTB et les Jeunes CSC sont de plus en plus déconcertés par les mesures que préconise le gouvernement. Tel qu'il est présenté, le pacte ne règlera pas le problème de l'emploi des jeunes. Mais il légifère le transfert de centaines de milliers d'euros qui devraient financer la sécurité sociale et qui, finalement, tomberont dans les poches du patronat et des actionnaires.

> Le gouvernement subsidie les entreprises pour qu'elles engagent mais il ne les contrôle pas. Il ne fait aucune évaluation des mesures qu'il met en oeuvre... aucun gouvernement responsable ne devrait travailler de cette façon. Le gouvernement l'oublie mais les Jeunes syndicalistes lui rappellent qu'il joue avec l'argent public!!!

> Les mesures du gouvernement touchants les prépensionnés victimes d'une restructuration (mise à disposition dans les cellules pour l'emploi, contrôle de la disponibilité et sanction) vont décourager les travailleurs âgés de partir dans des plans sociaux. Ce qui conduira les employeurs à licencier les « derniers arrivés » c'est à dire les plus jeunes.

Au nom de quelle « solidarité entre les générations »?

Ce présent, le gouvernement en aura rendu les négociations plus difficiles et plus conflictuelles.

NOS REVENDICATIONS:

> Il faut contrôler le recours aux contrats temporaires successifs dans les entreprises. Il faut soutenir la création d'emploi dans les perspectives de développement durable, soutenir l'engagement des jeunes en CDI.

> Le gouvernement doit renforcer le contrôle du travail au noir

> Il faut renforcer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans une perspective positive et établir un projet professionnel qui débouche sur un emploi convenable et durable. De nombreux organismes et associations organisent un accompagnement, mais si l'emploi n'est pas en fin de parcours, les jeunes chômeurs sont démotivés. Le gouvernement doit donc prendre ses responsabilités en matière de création d'emploi!

> Il faut favoriser la mobilité des jeunes : accès au permis de conduire et au transport durable (covoiturage, transports en commun). La mobilité est une condition préalable à l'accès à un emploi ou une formation

> Il faut renforcer l'accueil des enfants pour permettre aux femmes de travailler à temps plein si elles le désirent.

Les Jeunes FGTB et CSC réagissent en tant qu'organisation responsable à l'envers du gouvernement. Leurs propositions comme celle de la FGTB et de la CSC ne sont pas prises en compte.

Les Jeunes CSC et FGTB demandent une utilisation responsable des contributions des citoyens dans une perspective à long terme et des mesures suffisamment importantes pour garantir des perspectives d'avenir positives aux jeunes générations.